

L'éditorial

Parmelin sous-estime l'enjeu

Arthur Grosjean
Correspondant parlementaire



Le lancement de la campagne du Conseil fédéral contre les initiatives antipesticides n'a pas dérogé à la règle. Il suffit comme d'habitude de déclarer les initiatives écolos «d'extrêmes» et de «nocives pour l'emploi» pour plier le sujet. En ajoutant bien sûr un peu de pommade: «Le Conseil fédéral partage les préoccupations des initiants pour une agriculture durable», a affirmé ce mardi Guy Parmelin, ancien viticulteur et chef du Département fédéral de l'économie.

Le conseiller fédéral est passé comme chat sur braise sur le fait que la Suisse ne se fixait pas d'objectifs rapides et contraignants pour diminuer l'utilisation des pesticides. Il préfère s'enorgueillir du fait que notre pays pratique la rotation des sols depuis 2002, ce qui permet de baisser naturellement l'usage de produits phytosanitaires. «L'Union européenne vient juste de s'y mettre», se réjouit le Vaudois.

Le problème, c'est que l'UE avec son agriculture intensive n'a jamais vraiment été un modèle en la matière. Et la Suisse traîne aussi les pieds pour réorienter ses subventions agricoles en faveur d'un modèle préservant l'environnement. Guy Parmelin en sait quelque chose. Il vient de recevoir un camouflet du parlement, qui a décidé de suspendre son projet de nouvelle politique agricole 2022 - laquelle allait dans un sens un poil plus écologique.

Qu'on le veuille ou non, les préoccupations environnementales continuent de progresser dans l'opinion publique. Il est donc un peu surprenant d'entendre Guy Parmelin qualifier ces initiatives populaires de «schizo-phréniques». On peut lui retourner la question: n'est-il pas schizo-phrénique que le contribuable suisse paie des milliards chaque année pour une agriculture qui pollue encore trop les sols et certains cours d'eau?

Page 14

Bénédicte Les diplomates chinois ne tolèrent pas la critique



Réflexions

Il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes!

L'invité
Julien Eggenberger
Député PS



À la suite de la votation du 9 février 2020, l'homophobie est interdite au même titre que le racisme ou l'antisémitisme. En effet, à cette occasion, la Suisse a dit OUI à 63% à la protection des personnes homosexuelles, bisexuelles, trans, intersexes ou queer (LGBTIQ+) pendant que les Vaudoises et les Vaudois soutenaient cette disposition à plus de 80%.

Ce magnifique résultat démontre la prise de conscience de la nécessité d'agir pour interdire les discours de haine et les discriminations. Si la population a montré qu'elle n'entend pas tolérer l'hostilité anti-LGBTIQ+, cette disposition n'est pas suffisante pour l'endiguer efficacement. Il convient de prendre des mesures supplémentaires dans plusieurs domaines, comme pour la lutte contre le racisme.

Les personnes LGBTIQ+ sont régulièrement victimes d'agressions physiques et psychologiques en raison de leur orientation sexuelle et affective ou de leur identité de genre. D'après un rapport de l'organisation Pink Cross, en 2019, le nombre de crimes de haine signalés à l'antenne d'aide LGBTQ Helpline a drastiquement augmenté. On a compté au moins un signalement par semaine, alors que la très grande majorité des agressions n'est pas recensée.

Ces agressions ont de lourdes conséquences phy-

siques et psychologiques pour les victimes, elles accablent aussi l'ensemble des personnes LGBTIQ+ en provoquant également des changements de comportement, par exemple en faisant hésiter de pouvoir vivre normalement dans l'espace public. Ce constat doit nous interpeller d'autant que la situation vécue par ces personnes a des conséquences dramatiques. Le taux de suicide chez les jeunes LGBTIQ+ est deux à cinq fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuels, 50% des tentatives sont commises avant l'âge de 20 ans chez les homosexuels, 74% chez les jeunes lesbiennes.

Dans sa réponse au conseiller national Angelo Barile (PS/ZH) «Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTIQ», le Conseil fédéral relève qu'il appartient aux autorités organisant, notamment, les corps de police de mettre en œuvre cette nouvelle norme pénale et de les compléter par «des mesures adéquates de sensibilisation, de prévention, d'intervention et de monitoring».

Si on a cessé de considérer cette diversité de modèles de vie comme une conduite déviante, leur visibilité reste encore marginale. Cette approche large se justifie parce que cette hostilité est, avant tout, le résultat d'une impossibilité de se représenter la différence, surtout lorsque celle-ci est perçue comme menaçante ou simplement dérangeante.

Sensibiliser, prévenir, intervenir, visibiliser et réprimer au besoin, quelques axes qui sont l'objet des interventions déposées par le Parti socialiste auprès du Conseil d'État, des directions de corps de polices intercommunales et des Municipalité des principales villes vaudoises.

Caisse unique: une chimère sans effet sur les primes

L'invité
Pius Zängler
Directeur de Curafutura



Selon ses partisans, il s'agit du remède qui sauvera le système de santé. La caisse unique (désormais appelée «caisse publique») permettrait «une limite à la hausse des primes, une transparence des coûts et une diminution des charges administratives» («24 heures» du 3 mars 2021). Et puisque la Suisse n'a pas su voir le potentiel de cette pierre philosophale en 2014, il convient d'en faire profiter certains au plan régional. Le Grand Conseil vaudois a ainsi adopté une initiative pour une caisse unique cantonale.

Celle-ci risque cependant, comme l'alchimie en son temps, de décevoir, car elle ne peut pas tenir ses promesses. Et en premier lieu celle concernant les primes, exprimée ainsi: «Le poids des primes [...] pèse de plus en plus lourd sur le porte-monnaie des ménages, il faut pouvoir le soulager, et le fait de faire une caisse publique, [...] c'est le meilleur moyen d'y parvenir.»* Cette affirmation est erronée et entretient la confusion. Il faut le dire avec force: une caisse unique n'apporte aucun mécanisme de maîtrise des coûts de la santé et n'aurait donc aucune influence sur les primes.

La hausse des primes n'a en effet rien à voir avec les frais administratifs. Les primes servent à plus de 95% à financer les prestations de soins: consultations médicales, opérations à l'hôpital, médicaments, etc.

Ces dépenses de prestations sont le moteur de la hausse des coûts. Les frais administratifs représentent, eux, moins de 5% des coûts. On voit mal, dès lors, pourquoi une caisse unique aurait un effet sur les primes.

On nous objectera qu'on pourrait peut-être espérer faire baisser ces frais administratifs? Non, car c'est parce que les assureurs sont en concurrence qu'ils doivent contenir les frais administratifs pour proposer des primes attractives. Avec une caisse unique, il n'y aurait plus d'incitation à l'efficacité.

En somme, la caisse unique cantonale est une chimère. D'une part parce qu'elle relève d'une illusion (que tout irait mieux grâce à elle). D'autre part parce qu'elle impliquerait une construction baroque. Il s'agirait d'une couche étatique supplémentaire, qui reprendrait les missions des assureurs (négociation des tarifs, fixation et encaissement des primes, paiement des prestations) tout en leur déléguant certaines tâches administratives. Cette énième version de la caisse unique augmenterait la complexité - sans aucun effet sur les primes.

Les vraies pistes pour freiner les coûts existent pourtant. Elles n'ont pas l'attrait révolutionnaire de la table rase; elles sont multiples et partielles, mais concrètes: promotion de la qualité, révision des tarifs, hausse de la part des médicaments génériques ou financement uniforme de l'ambulatoire et du stationnaire. Suivons-les!

* RTS, 19 h 30, 16 février 2021: «Dans le canton de Vaud, une initiative pour une caisse publique d'assurance-maladie».